

# Dispositions dérogatoires Laboroute

## Difficultés d'application des normes



27 mars  
2019

## JOURNÉE D'ÉCHANGE LABORATOIRES ROUTIERS

Accueil à partir de 9h  
à la Maison des Travaux Publics  
3 rue de Berri - 75008 Paris

# Dispositions dérogatoires Laboroute-Difficultés d'application des normes



- Constat en 2017 et objectifs 2018/2019
  - Tableau intitulé « Difficultés d'application des normes », figurant sur le site internet de l'IDRRIM jusqu'en fin 2018 nécessite d'être actualisé, complété et simplifié pour une utilisation plus aisée par la communauté Laboroute
  - Fruit du suivi dans le temps (depuis 2011) des demandes de dérogations formulées par les laboratoires et examinées par des membres de la commission Laboroute
  - Classe les dérogations en 6 cas de figure de recevabilité (cas 0 à cas 5), de lecture pas toujours facile et compréhensible

- cas 0 : demande ne constituant pas, au sens de la norme, une dérogation
- cas 1 : demande de dérogation de confort ou ayant une influence sur le résultat de l'essai: refus
- cas 2 : la demande de dérogation est recevable sous réserve de justification par le laboratoire qu'il n'y ait pas d'écart significatif de résultat. La commission de normalisation concernée est informée.
- cas 3 : la demande de dérogation est recevable car elle ne modifie pas les résultats. Il est proposé une révision de la norme.
- cas 4 : la demande de dérogation est recevable dans l'attente d'une justification, eu égard aux contraintes matérielles. La commission de normalisation concernée est informée.
- cas 5 : existence d'une nouvelle version de la norme depuis la réception de la fiche.

# Dispositions dérogatoires Laboroute-Difficultés d'application des normes



- Constat en 2017 et objectifs 2018/2019

- Ne fait pas apparaître clairement les dérogations « acceptées » et celles « refusées »
- Ne prend pas en compte les dérogations récentes et les Méthodes d'Essai Internes (MEI)
- Constat confirmé par l'audit interne des 14 et 15 novembre 2017:
  - « Assurer la révision du tableau des difficultés d'application des normes, référence pour l'ensemble des laboratoires agréés, afin de vérifier la cohérence avec l'évolution des normes »



# Dispositions dérogatoires Laboroute- Difficultés d'application des normes



- Constat en 2017 et objectifs 2018/2019
  - Mettre en place un groupe de travail pour accomplir cette action de progrès
  - Informer en temps utile les commissions de normalisation françaises concernées qui peuvent:
    - donner leur avis
    - agir pour que les dérogations acceptées (classées « A ») soient prise en compte lors des futures révisions de normes, au niveau français, européen, voire international
  - A terme, souhait de réduire le nombre de dérogations et faciliter de facto le travail de tous (laboratoires, auditeurs et commission Laboroute)

# Dispositions dérogatoires Laboroute- Difficultés d'application des normes



Le groupe de travail sur les difficultés d'application des normes comprend les personnes suivantes:

- **Membres de la commission Laboroute:**
  - Sophie Decreuse (Directeur Produits et Qualité national CEMEX)
  - Bernard Lombardi (Retraité – animateur du Groupe d'Experts «Précision des mesures» de la P04 du BN Pétrole)
  - André Panis (Retraité - Auditeur Laboroute)
  - Eric Blanc (Direction Performance et Qualité Eiffage Infrastructures)
  - Cyrile Somé (CEREMA DTer IDF)
  - Marc Stéphane Ginoux (CEREMA DTer Méditerranée)
  - Christophe Badrouillet (CEREMA DTer Centre Est)
  - Christophe Priez (DTA COLAS Nord Est)
  - J. François Gal (Secrétaire général Laboroute)
- Delphine Thomas (Responsable Qualité Laboratoire Central Ciry Eiffage)

# Dispositions dérogatoires Laboroute- Difficultés d'application des normes



- Activation du groupe à la commission Laboroute de mai 2018
- Réunions du GT:
  - 4 fois en 2018 (mai, juillet, septembre et novembre)
  - 3 fois en 2019 (janvier, février et mars)
- Avancement des travaux:
  - Première étape:
    - Définition de 3 cas de classement des dérogations à la place des 6 cas retenus précédemment:
      - **A**: Acceptée
      - **AD**: Acceptée avec **D**émonstration de sa validité (preuve à apporter de la justesse des résultats d'essais)
      - **R**: Refusée

# Dispositions dérogatoires Laboroute- Difficultés d'application des normes

- **Avancement des travaux:**
  - **Fait:**
    - **Dérogations liées aux domaines 1, 2, 3, 5, 6 et partiellement au domaine 8**
    - **Correspondent sensiblement aux normes essais traités dans le cadre des commissions de normalisation BNTRA CN EC, CN RS, CN GRA et partiellement CN AC et BN Pé (P04)**
  - **Reste à faire:**
    - **Dérogations liées aux domaines 4, 7 et 8**
    - **Correspondent sensiblement aux normes essais traités dans le cadre des commissions de normalisation BNTRA CN T et partiellement CN AC**

# Dispositions dérogatoires Laboroute- Difficultés d'application des normes

- **Avancement des travaux:**
  - La CN P04 du BN Pétrole a validé les dérogations qui la concernent
  - Cas particulier: difficulté d'application de la norme essai NF EN 1426 « Détermination de la pénétrabilité à l'aiguille »
    - Mode opératoire trop imprécis
    - Action menée par la P04 du BN Pétrole: rédaction d'un projet de norme Pr NF EN 1426
    - Envisager d'autoriser l'application de ce projet de norme; à rajouter dans le domaine 6.1 de l'annexe 1 du référentiel
- **Reste à faire:**
  - Soumettre notre travail aux autres commissions de normalisation
- **Prochaine réunion du GT le 8 avril 2019**



CONTACT :

J. François GAL

Secrétaire général Laboroute

06 61 61 73 30

MERCI.